



Compte rendu du CSAL du 11 janvier 2024

Début à 9h40

Liminaire de FO
Liminaire de Solidaires

FO secrétaire de l'instance

Réponses du Directeur aux liminaires :

SMA un emploi de plus en septembre 2024
Objectif dans le COM d'un recouvrement plus important des amendes

Concernant GMBI : Augmentation des bases de TH en Seine-Maritime la plus importante de France du fait du nombre de déménagement (75 000 déménagements en 2022 en Seine-Maritime). Le DG a annoncé un envoi dématérialisé et papier concernant GMBI en 2024 et une cellule métier informatique composée d'un seul bureau va être créée au lieu de trois. Une série d'amélioration ainsi qu'une note vont sortir au niveau national prochainement. Les résultats des tests effectués en septembre sortiront prochainement.

La Direction s'est déplacée au SGC de Montville ainsi que les OS, ce qui en ressort, un cadre A + au 1^{er} février 2024 + 3 EDR (La situation actuelle selon la Direction est la conjonction d'évènements qui sont la création du SGC + changement du chef de poste + agents malades, un SGC c'est compliqué avec souvent plus de 300 comptes de gestion, il doit y avoir une organisation strictement rigoureuse).

Il y a eu une réunion avec 1000 représentants des collectivités locales ce qui a permis de communiquer sur les modalités pratiques de traitement des mandats. Un guide des bonnes pratiques a été transmis sous forme de clés USB aux ordonnateurs.

Concernant le SGC de Déville-Maromme, la Direction s'est déplacée également, ce qui en ressort, un Cadre A ainsi qu'un contractuel RQTH vont être affectés prochainement.

SGC de Neufchâtel, c'est le plus gros du département avec la mise en place d'un cadre A supplémentaire. Monsieur Jacob est salué par la Direction pour son initiative d'inviter les secrétaires de mairie à une formation. Il y a également des logiciels informatiques utilisés par les mairies qui ne sont pas à la hauteur. Un mandat qui est transmis avec des erreurs génèrent des lourdeurs administratives et des allers-retours.

Attention, Monsieur GirouDET indique que les agents souhaitent la fermeture de l'antenne du SGC de Déville-Maromme ce qui est totalement contraire au souhait des agents en poste, que les OS ont rencontrés en ce début d'année 2024.

Intervention de l'intersyndicale sur la BCR : il n'y a pas d'objectif ambitieux donné par le Directeur, selon lui.

Si pas de vacances sur le poste d'un A+ il n'est pas possible de sortir une fiche d'emploi (règles RH). Monsieur BOTTE est intérimaire jusqu'en mars puisqu'il part à la retraite. Il y a aujourd'hui une seule candidature sur le poste. Candidature possible jusqu'à la fin janvier au plus tard. Si pas de A+ recruté en interne alors il y aura un nouvel intérimaire jusqu'en septembre. Il n'est pas possible de faire du doublon sur 9 mois du fait des règles RH. La BCR est un service hyper stratégique selon le Directeur. La BCR sera renforcée avec certitude en septembre 2024 avec un nouveau A+, voir une organisation différente. Il va y avoir 6 mois compliqués à la BCR.

Approbation des quatre derniers PV : abstention de la CGT et Solidaires, vote favorable pour FO et CFDT.

Adoption du règlement intérieur du CSA : pour mémoire un projet a été présenté aux OS lors du dernier CSA FS, ce règlement pouvait être amendé. De nombreux amendements ont été présentés conjointement par les OS. Lors de ce CSA le Directeur a indiqué que tous les amendements sont rejetés.

Ainsi, vote contre de l'ensemble des OS concernant le RI qui n'est aucunement modifié sans prise en compte des demandes de modifications des OS. Ce RI sera représenté lors du CSA du 23 janvier 2024. La Direction l'adoptera suite à cette réunion même si les OS sont contre.

Vous trouverez ci-joint l'avis de l'intersyndicale concernant l'explication de ce vote.

Modification des horaires d'accueil de Seine Maritime Amendes (à partir du 1^{er} janvier 2024) :

« Au regard de la situation actuelle de l'accueil, la direction propose d'organiser un accueil exclusivement sur rendez-vous, selon les modalités suivantes :

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
9H-12H		9H-12H	14H-16H30	9H-12H		9H-12H	14H-16H30	9H-12H	

L'accueil sera ainsi assuré 20H par semaine, sur rendez-vous exclusivement. Les horaires sont conformes à ceux des services de la cité administrative, que la trésorerie rejoindra fin 2024.

Pour réguler le flux d'usagers et accompagner les contribuables ayant rendez-vous, un agent de sécurité supplémentaire sera mobilisé sur l'ensemble des plages horaires du matin et de l'après-midi.

Cette nouvelle organisation de l'accueil Amendes offrira aux agents davantage de disponibilités pour répondre aux courriers, courriels, E-contact et appels téléphoniques (spontanés et sur RDV) des usagers. »

Solidaires vote contre la fermeture de SMA en accueil libre aux usagers du service public.

Voici l'explication de ce vote remis à la Direction :

« Le niveau des effectifs est en totale inadéquation avec les besoins, les moyens de paiement inadaptés, les avis illisibles, la dette d'amendes absente des actes de poursuite, les dysfonctionnements permanents de la Justice et de l'Intérieur alourdissent quotidiennement les journées de travail. Nombreux sont les redevables de bonne foi qui ne reçoivent pas les avis alors

que l'adresse de la carte grises est à jour.

Les conditions de travail sont de plus en plus difficiles. L'ensemble des trésoreries amendes sont confrontés tous les jours à la pénurie de moyens, aux difficultés croissantes rencontrées par les redevables en raison de leur situation mais aussi et surtout en raison des dernières réformes mises en place en matière d'amendes.

Le moins de service-public est une fausse bonne idée de la part de la Direction, de plus c'est déplacer la problématique de l'accueil physique et téléphonique vers les SIP et Centres de contact avec souvent des usagers mécontents et en détresse. De longue date, avec des suppressions d'emplois ou une localisation d'emplois non pourvus, notre administration s'est désintéressée honteusement de la problématique amende, tant pour les personnels de la DGFIP que pour les usagers. »

Adoption du règlement intérieur du SGC de EU :

Avis favorable de Solidaires puisque ce sont les agents qui ont voté leur RI sans émettre de réserve et les règles sont bien respectées par la Direction.

Reconfiguration de la division du recouvrement forcé et des professionnels :

Pour la Direction :

« Depuis le contexte de la mise en œuvre du nouveau régime de la responsabilité des gestionnaires publics, et dans le prolongement des actions définies pour mettre en œuvre un recouvrement forcé pugnace centré sur les créances à enjeux, le directeur régional a souhaité que soit créée, au sein du pôle animation du réseau, une division dédiée à l'action en recouvrement.

Cette création induit une réorganisation de l'actuelle division chargée de la fiscalité des professionnels et du recouvrement : »

Séparation des missions de la fiscalité des professionnels et du recouvrement forcé avec une division chargée du recouvrement forcé et une division chargée de la gestion des professionnels.

Mise en œuvre à partir du 15 janvier 2024.

Pour information, Ulysse 76 comme Ulysse National il y a quelques semaines sera rénové en mai ou en juin prochain.

Fin des débats à 12h25

Pour conclure, il ressort de ce CSAL que pour le Directeur c'est difficile ou c'est compliqué, il manque des emplois et les règles RH sont contraignantes. Ainsi, le Directeur supprime des antennes comme à Dieppe et diminue l'accueil du public comme à SMA.

A ce jour, pour Solidaires finances publiques 76, il est URGENT de redonner des moyens humains à l'ensemble des services de notre Administration du fait de nos missions régaliennes et que nous restons un véritable service-public à la disposition des usagers et non l'inverse.